DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 22

exercice: 29

Séance du 12 MARS 2018 A 19H30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 12 MARS A 19H30

Extrait affiché le : 13 mars 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2018

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absent:

M. DEMENGE Abel

Objet: Adhésions et retraits au SDANC. Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GÉROME Line Mme MICHEL Irène Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

Mme FLICKER Gisèle Mme LAVAL Christiane Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie M. ROMARY Fabrice M. SALTZMANN Michel à

Mme DEMAIZIÈRE Chantal à M. FOUCAL Olivier

N° 09/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes suivantes de retraits et d'adhésions au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges :

- o La demande de retrait de la Commune de Crainvilliers qui est dorénavant totalement raccordée au réseau d'assainissement collectif;
- o La demande d'adhésion des deux Communes de Bois de Champ et Savigny qui ont quitté une communauté de communes adhérente pour intégrer un autre EPCI non adhérent et la demande de retrait de la Commune de Sandaucourt dont les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont terminés.

Le Conseil Municipal présent et représenté en délibère et,

Unanimement décide d'accepter les demandes d'adhésions et de retraits

proposées.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire